

Partie 3 : Les enjeux de l'ouverture internationale

Chapitre 7 : Intégration européenne et politiques économiques et sociales

Dossier 16 & 17 : L'intégration européenne et les politiques économiques et sociales  p.374-422.

- ▣ L'évolution des services publics dans l'UE (France, 2005)
- ▣ Après avoir présenté les avantages du passage à l'euro, vous montrerez les contraintes qu'il induit pour les politiques conjoncturelles des Etats membres de l'UE. (France 2002)
- ▣ Dans quelle mesure est-il possible de recourir à une politique de relance par la demande dans les pays de l'UE ? (2003 Pondichery)
- ▣ La diversité des systèmes de protection sociale en Europe : chance ou handicap ?

Ce que dit le programme

L'Union européenne et la dynamique de l'intégration régionale L'analyse de l'intégration européenne sera conduite en contrepoint de celle de la mondialisation. On montrera que l'intégration européenne ne se limite pas à la mise en place d'une zone de libre-échange mais se traduit par la constitution d'un marché unique et appelle des politiques communes. On débattera de l'articulation entre union économique et monétaire et union politique. Les nouveaux cadres de l'action publique On introduira la discussion sur les objectifs et moyens de politique économique mobilisables dans une zone économique intégrée, en mettant en évidence les avantages et contraintes de leur harmonisation. En s'appuyant sur les acquis de la classe de première, des éléments d'analyse des politiques conjoncturelles seront proposés sans entrer dans le détail technique des modèles de référence. On s'arrêtera sur : : (1) les opportunités et contraintes d'une politique monétaire commune ; (2) les exigences relatives à la gestion budgétaire et fiscale (niveau des déficits, harmonisation). Des éléments d'analyse de l'action des pouvoirs publics sur les structures économiques et sociales seront également proposés. En prenant un exemple dans le contexte européen - celui de la politique de protection sociale - on soulignera la nécessité de l'action publique pour maintenir et accroître la cohésion sociale, en même temps que la difficulté de leur mise en œuvre, du fait des héritages institutionnels et des traditions nationales distinctes.

1) La dynamique de la construction européenne

- 1.1) Pourquoi l'Europe ?
- 1.2) Les étapes de la construction européenne
- 1.3) De l'intégration économique à l'intégration politique

2) Quelle autonomie pour les politiques conjoncturelles nationales ?

- 2.1) Kesako et enjeux
- 2.2) Des politiques monétaires indépendantes
- 2.3) Des politiques budgétaires sous contrainte

3) Les débats portants sur les politiques structurelles

- 3.1) Kesako et enjeux
- 3.2) La tension entre politique de la concurrence et services publics
- 3.3) Protection sociale et compétitivité

Notions : UEM, union politique, Europe sociale, zone de libre-échange, union douanière, politique économique, politique monétaire/budgétaire, consommations collectives, service public/universel, coordination des politiques économiques et sociales, déréglementation/nouvelles régulations, subsidiarité.

D'après le cours de BRISES et les schémas réalisés par un collègue de l'académie de Grenoble.

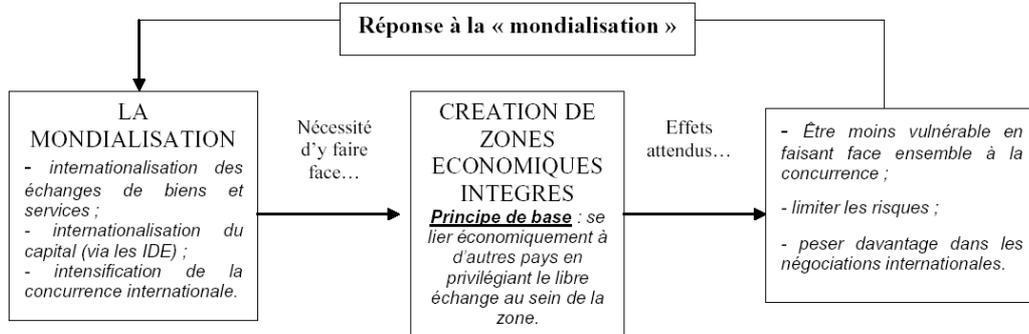
1) La dynamique de la construction européenne

1.1) Pourquoi l'Europe ?

Paix durable (projet Jean Monnet au sortir de la 2^{GM})

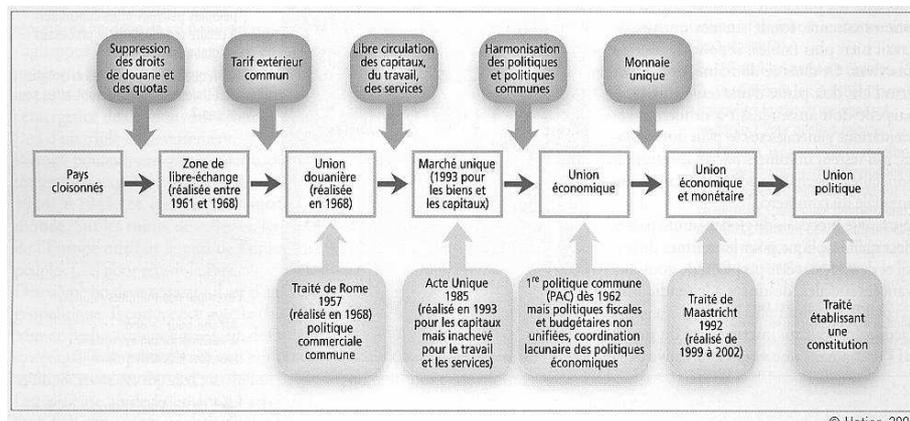
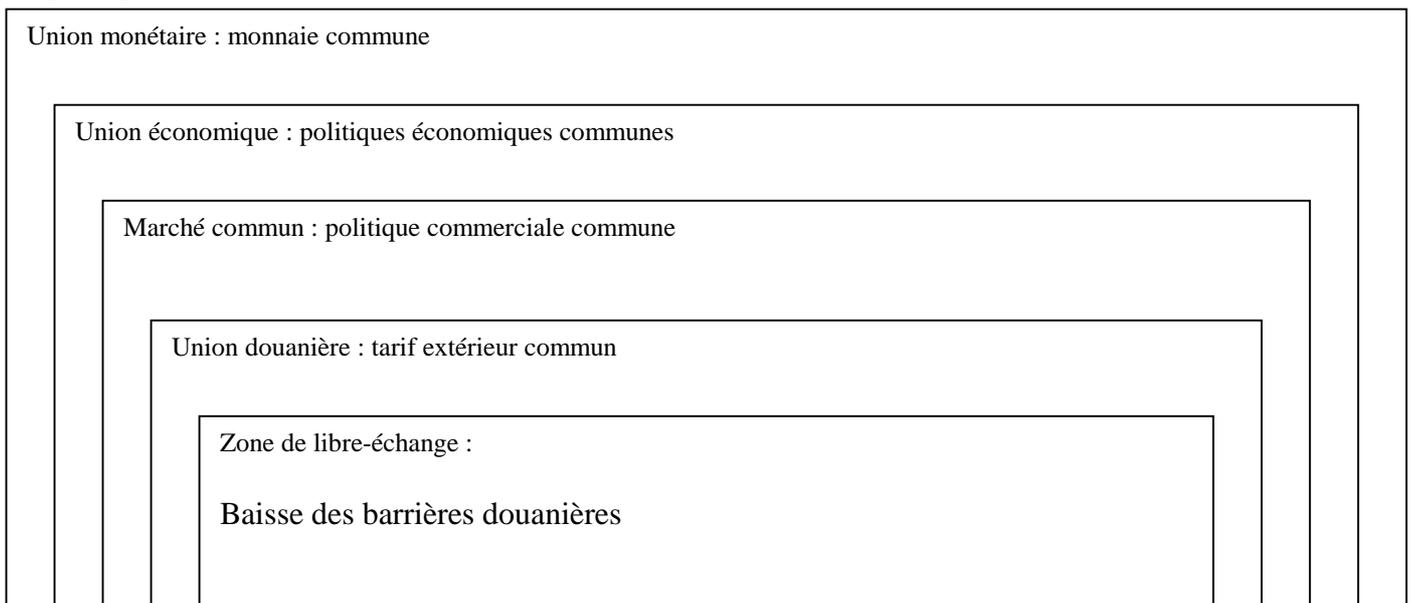
Croissance économique / mondialisation : (BRISÉS) La réalisation du marché unique est favorable à la croissance pour deux sortes de raisons essentiellement :

- L'intégration économique permet la baisse des prix et donc l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs. En effet, la suppression des barrières douanières fait baisser les prix directement en supprimant les droits de douane, mais surtout indirectement en renforçant la concurrence entre les producteurs européens. Par ailleurs, L'élargissement des débouchés renforce la spécialisation et permet la réalisation d'économies d'échelles, ce qui va là encore dans le sens d'une réduction des prix (th. Avges comparatifs Ricardo).
- L'intégration économique augmente la compétitivité des entreprises européennes au niveau mondial. La baisse des prix accroît la compétitivité des producteurs européens par rapport au reste du monde : les exportations sont stimulées et les importations découragées. Mais l'amélioration de la compétitivité ne repose pas que sur les prix : l'intensification de la concurrence à l'intérieur de l'Europe pousse les entreprises européennes à innover, en même que l'élargissement rend l'innovation rentable.



1.2) Les logiques de l'intégration européenne

📖 p.376 doc. 1 Complétez le schéma suivant afin de représenter les étapes de l'intégration régionale en précisant ce qu'apporte chaque étape.

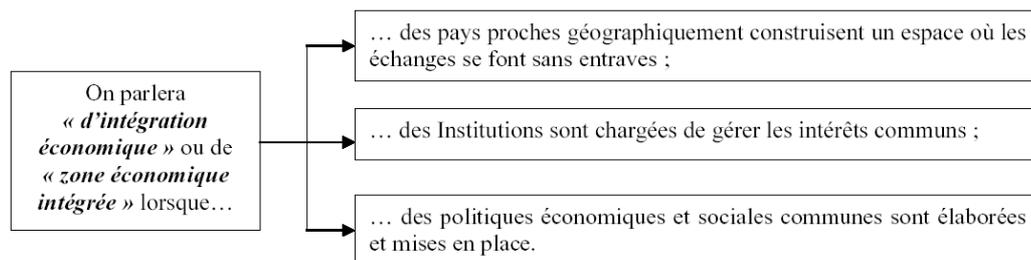


Zone de libre échange	AELE (Association européenne de libre-échange), créée en 1960 par un certain nombre de pays (7) qui ne désirent pas une coopération aussi poussée que la CEE (Communauté économique Européenne, traité de Rome 1957)
Union douanière	1968 : <i>tarif extérieur commun</i> 1993 : <i>élimination des barrières non tarifaires</i>
Marché commun	1968 : <i>libre circulation des travailleurs</i> 1990 : <i>libre circulation des capitaux</i>
Union économique	1960 : <i>FSE</i> 1962 : <i>PAC</i> 1967 : <i>projet d'harmonisation des politiques fiscales</i> 1975 : <i>Fond Européen de développement régional</i> 1992 : Traité de Maastricht qui instaure l' Union Européenne et lance l'union économique et monétaire. 1996 : <i>Pacte de stabilité</i>
Union économique et monétaire	1979 : <i>SME</i> 1992 : <i>critères de convergence</i> 1996 : <i>Pacte de stabilité</i> 1999 : <i>passage à la monnaie unique, BCE</i> 2002 : <i>mise en circulation de l'€</i>

Q1- Choisissez 2 exemples (1 schéma, l'autre tableau ci-dessus) afin de montrer que l'intégration européenne est un processus non linéaire.

Q2- A la maison, faites un schéma représentant les institutions européennes avec leurs fonctions, lieu, qui siège ?

	Nature du pouvoir	Composition et mode de désignation	Missions
Commission Européenne	<i>Exécutif</i>	<i>Elle est pour le moment composée de 27 membres. Elle était dirigée par Romano Prodi. Le mandat de la Commission actuelle a commencé le 22 novembre 2004 et son président est José Manuel Barroso. Ses membres sont désignés par les gouvernements des Etats membres et leur nomination doit être approuvée par le Parlement européen. 25 commissaires (1 par Etat membre, Siège à <u>Bruxelles</u>.</i>	<i>Elle propose toutes les nouvelles lois européennes, veille à leur application quand elles sont votées et prend toutes les décisions quotidiennes.</i>
Parlement Européen	<i>Législatif</i>	<i>Représente les peuples, il est élu directement tous les 5 ans par les citoyens des différents pays. 732 députés, à <u>Strasbourg</u>.</i>	<i>Donne son avis sur les propositions de lois de la commission Européenne et co-décide de l'adoption des lois sur certains sujets avec le conseil de l'UE. Approuve le budget Européen.</i>
Conseil de l'Union Européenne (= Conseil des ministres)	<i>Législatif</i>	<i>Représente les Etats membres, c'est-à-dire les gouvernements de chaque pays. Ministres de chaque pays concernés par le sujet. Siège à <u>Bruxelles</u>. Présidence tournante tous les 6 mois.</i>	<i>Décide de l'adoption des lois seul ou en co-décision avec le parlement Européen</i>



1.3) De l'intégration économique à l'intégration politique

L'intégration de plus en plus poussée de l'Europe appelle des politiques communes... qui elles-mêmes nécessitent une intégration politique plus poussée.

(BRISES) Nous avons déjà souligné quand nous avons présenté les étapes de la construction européenne que l'intégration européenne n'était pas seulement économique. Il faut maintenant revenir sur cet aspect en montrant comment, peu à peu, l'Union européenne a construit des politiques communes et des institutions qui emmènent sans doute les Etats membres de plus en plus vers la construction d'une Europe politique.

1.3.1 - La construction de politiques communes.

Pour que des politiques communes puissent être décidées, financées puis appliquées, il est nécessaire qu'existent des institutions à la légitimité reconnue par les Etats membres et dotées de compétences précises. Nous allons présenter d'abord ces institutions communes, puis les politiques communes construites grâce à ces institutions.

1.3.1.1 - Les principales institutions de l'Union européenne.

Aujourd'hui, l'Union européenne dispose d'institutions politiques qui proposent et votent les décisions applicables dans l'ensemble des pays membres. Elle dispose aussi d'institutions plus spécialisées dont les compétences sont clairement délimitées. - Les institutions politiques générales: on peut dire, qu'à l'image d'un pays, l'Union européenne dispose d'un exécutif et d'un législatif:

- Le **Parlement européen** et le **Conseil de l'Union européenne** exercent le pouvoir législatif. Le Parlement européen représente les peuples, il est élu directement tous les 5 ans par les citoyens des différents pays. Le Conseil de l'Union européenne, que l'on appelait autrefois Conseil des Ministres, représente les Etats membres, c'est-à-dire les gouvernements de chaque pays. Ces deux institutions, en collaboration, examinent et adoptent toute la

législation s'appliquant dans l'Union et approuvent le Budget européen. Le Conseil s'occupe aussi de toutes les questions relatives à la coopération dans les domaines de la politique étrangère, de la sécurité et de la justice.

- **La Commission européenne** est l'exécutif de l'Union européenne. Elle est pour le moment composée de 20 membres (le nombre augmentera avec l'entrée de 10 nouveaux pays en mai 2004). Elle propose toutes les nouvelles lois européennes, veille à leur application quand elles sont votées et prend toutes les décisions quotidiennes. Elle est actuellement dirigée par Romano Prodi. Ses membres sont désignés par les gouvernements des Etats membres et leur nomination doit être approuvée par le Parlement européen.

- Les institutions spécialisées: elles ont un domaine de compétences particulier. On peut citer, de manière très limitative:

- **La Cour de Justice** : elle règle les différends (c'est-à-dire les conflits) entre Etats membres quant à l'interprétation des traités et de la législation européenne. Elle peut imposer des sanctions, par exemple des amendes.

- **La Banque centrale européenne** (B.C.E.): elle a pour mission de gérer la monnaie unique, c'est-à-dire l'euro, par exemple en fixant les taux d'intérêt, dans un objectif de stabilité des prix. Elle conduit donc la politique monétaire commune des onze pays membres de la zone euro.

- **Le Comité des Régions** , composé de représentants des autorités locales et régionales, permet de consulter ces autorités sur des questions relatives à l'éducation, aux transports, par exemple, domaines qui sont souvent de compétence régionale plutôt que nationale. On voit que l'Europe a construit des organes qui lui permettent de prendre des décisions politiques, bien au-delà des aspects économiques. Munie de ces institutions, l'Union européenne a pu mettre en place des politiques dont on va présenter maintenant les caractéristiques.

1.3.1.2 - Les politiques communes.

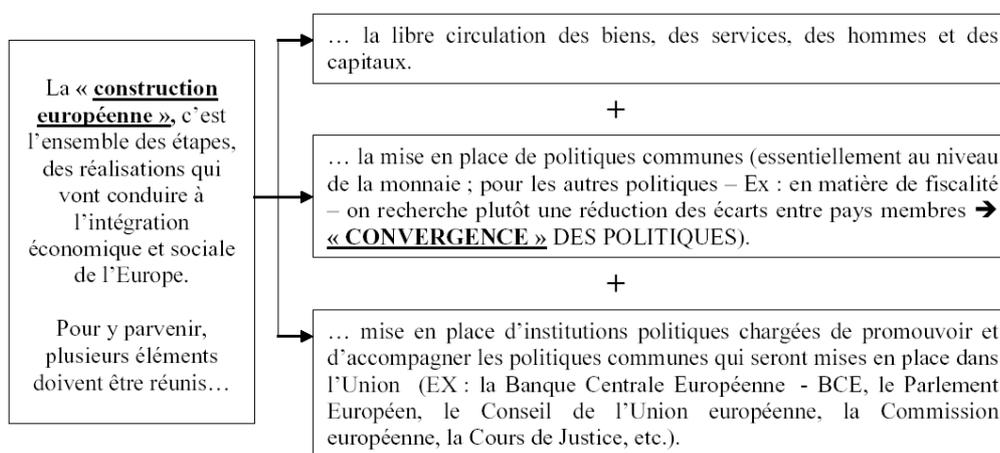
Dans quels domaines l'Union européenne est-elle compétente pour prendre des décisions applicables dans tous les pays? Il n'y a pas de liste pré-établie mais il y a des domaines dans lesquels, logiquement, l'Union est compétente, domaines que nous allons présenter. En cas de doute, un principe s'applique, le principe de subsidiarité, principe que nous présenterons ensuite.

- La **politique commerciale extérieure** : les Quinze (les 25 bientôt) parlent d'une seule voix sur la scène internationale. Ils ont un tarif extérieur commun, les mêmes barrières non tarifaires quand c'est nécessaire. Les pays membres ne siègent plus à l'O.M.C. en tant que tels, c'est un représentant de la Commission européenne qui le fait pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. Cela lui donne évidemment plus de poids qu'à n'importe lequel des pays membres s'il siégeait individuellement.

- La **politique de la concurrence** : il faut éviter que les pays se fassent la guerre économique via des subventions, officielles ou déguisées, qui avantageraient certains producteurs. De la même manière, il faut éviter que se constituent des entreprises géantes qui disposeraient de pouvoirs exorbitants sur les marchés. Pour cela, l'Union européenne, par la Commission, contrôle les fusions-acquisitions, interdit et sanctionne le versement d'aides gouvernementales aux entreprises. De même, les normes (de toutes sortes) sont de plus en plus souvent décidées au niveau européen: dans le domaine alimentaire, par exemple, il n'y a pratiquement plus de normes nationales (l'appellation «chocolat», jusqu'alors strictement réglementée en France, relève maintenant du droit européen qui autorise cette appellation pour des produits contenant autre chose que du beurre de cacao). Ainsi s'est développée toute une réglementation européenne qui encadre les réglementations nationales et qui s'impose à elles.

- La **politique régionale** : la construction de l'Union européenne, si elle est avantageuse économiquement parlant globalement, ne profite pas également à toutes les régions. Certaines, en particulier parce qu'elles sont excentrées ou à tradition agricole, peuvent accumuler des retards de développement. L'Union européenne a donc tenté de lutter contre ces écarts, en particulier en finançant le développement des infrastructures de transport ou de télécommunications.

- **Le principe de subsidiarité**, affirmé lors du Traité de Maastricht en 1992, permet de décider ce qui relève de compétences communautaires quand il y a doute ou désaccord. En quoi consiste-t-il? C'est l'affirmation que ne relèvent de la compétence communautaire que les domaines dans lesquels l'action de la Communauté sera plus efficace que l'action des Etats. On peut penser, par exemple, que dans le domaine de la pollution, qui ne connaît pas les frontières nationales, très souvent, l'efficacité sera plus grande si la lutte est menée au niveau européen plutôt qu'au niveau national. Il existe également de nombreuses infrastructures, dont tout le monde bénéficiera mais dont le coût est tel que, s'il devait être supporté par des Etats, elles ne seraient pas financées. Il est donc logique, par l'application du principe de subsidiarité, que ce soit l'Union européenne qui les finance. Ces politiques communes montrent clairement, par leur existence même, que l'Union européenne est bien plus qu'une simple zone de libre-échange. Peut-on pour autant parler d'union politique?



2) Quelle autonomie pour les politiques conjoncturelles nationales ?

2.1) Kesako et enjeux

Nous allons donc nous demander **dans quelle mesure l'intégration Européenne remet en cause, ou transforme, l'autonomie des nations dans la conduite de leurs politiques.**

Rappel du cours de 1^{ère} sur les politiques économiques (Mme Jonquet)

Les **politiques économiques** peuvent être définies comme : **l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour agir sur l'activité économique et modifier éventuellement son déroulement « spontané » de manière à atteindre certains objectifs.**

⇒ Remarquons que ne pas prendre de mesures (le « laissez-faire ») peut être une politique économique.

- ⇒ Ces politiques peuvent être « ponctuelles » quand elle cherche à agir à court terme, pour remédier à un dysfonctionnement, résoudre un problème, par exemple. On parle alors de **politiques conjoncturelles**.
- ⇒ Elles peuvent aussi tenter de transformer les conditions de la production, d'agir sur les structures économiques et/ou sociales. On parle alors de **politiques structurelles**.
- ⇒ Dans les deux cas, ces politiques se font en utilisant des **outils**, comme le **budget ou la monnaie**. On peut donc, en ajoutant un adjectif à « politique », désigner les outils et les objectifs de certaines politiques : on parle ainsi de **politique budgétaire** ou de **politique monétaire**.

Politique conjoncturelle : c'est-à-dire mesures de politique économique visant à agir à court terme sur les variations de la conjoncture économique. (plein-emploi, stabilité des prix, équilibre de la balance commerciale...).

Politique structurelle : politique qui vise à agir sur le long terme en modifiant les éléments fondamentaux d'une économie pour la rendre durablement plus efficace. Une politique structurelle peut-être

- Une **politique de l'emploi** destinée à influencer l'offre et la demande de travail et améliorer le fonctionnement du marché du travail.
- Une **politique sectorielle** : qui regroupent les mesures spécifiques orientées vers certains secteurs de l'économie. (agriculture, industrie...)
- **Réglementation : politique de la concurrence**
- **Politique sociale**

Politique budgétaire : mesures de politiques économiques prises au moyen du budget de l'Etat.

En agissant sur les dépenses budgétaires ou sur les recettes fiscales, tant sur leur niveau que sur leur répartition, le gouvernement joue essentiellement sur les variations de la demande.

Le **budget** peut être utilisé par l'Etat comme instrument de **politique conjoncturelle et/ou structurelle**. Ainsi, en cas de croissance ralentie, l'Etat peut dépenser plus qu'il ne prélève (et donc avoir un solde budgétaire déficitaire) en diminuant les impôts ou en augmentant les dépenses. Cette politique va stimuler la croissance en augmentant la demande globale, ce qui permettra de créer des emplois (ou de ne pas en supprimer), etc. Réciproquement, en cas d'inflation, l'Etat peut décider d'augmenter les impôts, ou de diminuer les dépenses, pour freiner la dépense globale : on va alors avoir un ralentissement de la demande qui va freiner la hausse des prix.

Politique monétaire : on peut la définir comme l'ensemble des moyens mis en œuvre pour contrôler l'évolution de la masse monétaire (c'est-à-dire la monnaie en circulation à un moment donné). Les moyens utilisés sont essentiellement l'action sur les taux d'intérêt.

Exemple : pour lutter contre l'inflation, on décide d'augmenter les taux d'intérêt, les agents recherchant de la monnaie, pour certains d'entre eux, renonceront à emprunter du fait du coût plus élevé de l'emprunt - il y aura donc moins de monnaie, moins de *masse monétaire*, en circulation. Faute de financement, ces agents risquent également de devoir renoncer à certaines dépenses, notamment à leurs investissements. La demande de biens et services sera donc moins forte, ce qui tendra à réduire l'inflation, mais aussi, en contrepartie, réduira la croissance. L'effet sera bien entendu inverse si l'on décide de diminuer les taux d'intérêt.

Politique de relance : pour stimuler l'activité économique et faire reculer le chômage

Politique de rigueur (ou politique d'austérité) destinée à freiner la croissance de la demande pour réduire la hausse des prix et diminuer le déficit de la balance des transactions courantes.

Les **politiques Keynésiennes** sont généralement des politiques de relance qui visent à relancer la demande, la production et donc l'emploi. Les **politiques libérales** sont généralement des politiques de rigueur qui visent à restaurer les grands équilibres, notamment à contrôler l'inflation.

Politiques économiques (1)

Politiques conjoncturelles (2)

Politiques structurelles (3)

Politiques monétaires (4)

Politiques budgétaires (5)

De rigueur / restrictives	De relance	De rigueur / restrictives	De relance
<p>Objectif : lutter contre l'inflation</p> <p>Hausse des taux d'intérêt -> hausse coût du crédit -> baisse des dépenses (investissement des entreprises et consommation des ménages) -> ralentissement croissance du PIB.</p> <p>Attire les capitaux</p> <p>Limites : - chômage - amoindrissement de la croissance</p>	<p>Objectif : relance de la croissance, lutte contre le chômage</p> <p>Baisse taux d'intérêt -> endettement moins coûteux -> relance l'investissement et la consommation des ménages -> accélération croissance du PIB</p> <p>Capitaux s'en vont</p> <p>Limites : - inflationniste - trappe à liquidité</p>	<p>Objectif : réduire le déficit et la dette publics.</p> <p>Baisse des dépenses publiques (et/ou hausse des PRO) -> baisse invt et conso° des APU, baisse revenus primaires des ménages -> ralentissement croissance.</p> <p>Limites : amoindri la redistribution, (inégalités, pauvreté), la qualité des services publics</p>	<p>Objectif : relance de la croissance, lutte contre le chômage</p> <p>Hausse des dépenses publiques (et/ou baisse des PRO) -> hausse des invt et conso° des APU, distribution de revenus de transferts -> relance croissance.</p> <p>Limites : - inflationniste - ↑ déficit et dette publics - hausse M° (déficit commercial) si éco ouverte</p>

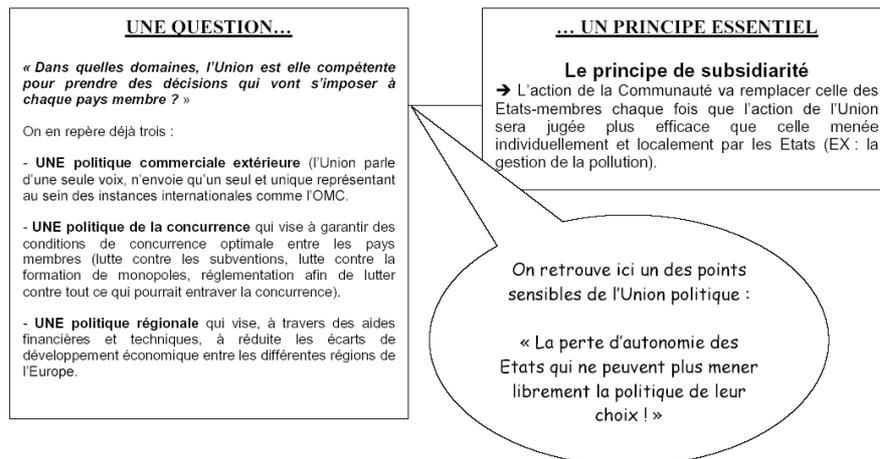
Sectorielles (transports, agriculture, énergies, grande distribution...)

De réglementation (po de la concurrence, désinflation compétitive...)

Politique de l'emploi, de la protection sociale, de santé...

Politique d'innovation, d'éducation, commerciale...

Qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles, les politiques économiques sont obligatoirement transformées par l'intégration économique et politique qui se fait dans le cadre de l'Union européenne, du fait de l'interdépendance entre les économies liées aux flux de B&S, capitaux voire travailleurs.



2.2) Des politiques monétaires indépendantes

① En régime de changes flottants (au niveau mondial depuis 1970'), les économies européennes en cours d'intégration sont déstabilisées par des « attaques de leurs monnaies » (spéculation sur la lire ou le franc, années 1980 et 1990 surtout) dues aux différentiels de taux d'intérêts réel (cad taux d'intérêts nominaux et taux d'inflation différents selon les pays).

↪ *changes flottants cad taux de change déterminés sur le marché mondial des devises, O/D, si monnaie très demandées (monnaie de facturation des échanges, pays exportateur, monnaie de réserve, de placement) alors sur-évaluation monnaie par rapport aux autres, qui voient fuir leurs capitaux (financement invt ?), se renchérir coût des X°, et instabilité des prix pour Commerce européen, freine commerce.*

Les fluctuations importantes et soudaines des taux de change entre monnaies européennes déstabilisent les échanges intra européens (qui pèsent pour près de 60% du commerce ext des économies européennes)

② Nécessité donc que les monnaies européennes s'ancrent les unes aux autres : serpent monétaire puis SME (1979, change fixe au niveau intra-européen avec marges de fluctuation). La solidité de l'économie allemande et de sa monnaie le DM en font « naturellement » le point de repère. Ainsi, tacitement, les pol mo des Etats européens s'alignent sur la pol mo (Bundesbank) qui suit le dogme de la monnaie forte cad taux d'intérêt élevés pour lutter contre priorité : l'inflation. Les exportateurs allemands ne sont pas handicapés par cette forte monnaie (X° chères) car spécialisation allemande non sur compétitivité prix mais produit. Par contre autres écon européennes (France, Italie par ex) n'ont pas la même spécialisation et franc fort coûte cher aux exportateurs français qui voient leur compét' prix rongée par le taux de change du franc (déficit commercial, forts taux d'i ralentit croissance cf pol mo de rigueur).

③ Pour régler ce problème (cul entre 2 chaises : indép des pol mo en théorie mais pol mo asservies à celle de la buba en pratique) il faut supprimer les taux de change et les conc entre monnaies européennes : euro et donc plus qu'une seule BC et une seule pol mo.

④ Prob : Allemagne a peur de perdre sa souveraineté mo et avec elle sa crédibilité mo en rentrant dans l'euro dans lequel des pays à forte inflation et/ou fort déficit budg risquent de faire perdre stabilité monétaire (importante pour le CI) et attraction pour capitaux. Donc Allemagne dit ok pour l'euro mais avec des conditions : critère de convergence traité de Maastricht (1992) puis pacte de stabilité (1996). On peut comprendre ces dispositions: si un pays entrait dans la zone euro avec une forte inflation, par exemple, il pourrait contribuer à faire chuter le cours de l'euro sur les marchés internationaux et ce sont tous les pays de la zone euro qui en subiraient les conséquences.

Les critères de convergence de Maastricht : (1992)

1. Une contrainte de stabilité des prix : le taux d'inflation du pays candidat ne doit pas dépasser de plus de 1,5 % celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

2. Une contrainte de soutenabilité des finances publiques : le solde du secteur public ne doit pas faire apparaître un déficit excessif. En situation normale, il ne doit pas excéder 3 % du PIB et la dette publique accumulée ne doit pas dépasser 60 % du même agrégat. Le traité a explicitement prévu une marge d'appréciation du respect de ce critère afin de prendre en compte les progrès enregistrés en matière de réduction du déficit et donc de considérer l'évolution en tendance et, le cas échéant, l'incidence de facteurs exceptionnels et temporaires sur ces déséquilibres.

3. Une contrainte de stabilité du change : les États membres doivent respecter les marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme de change du système monétaire européen, pendant deux ans au moins, sans connaître de tensions graves ; et notamment, pendant cette période, sans dévaluer de leur propre initiative, le taux bilatéral central de leur monnaie avec aucune de celles des pays membres.

4. Une contrainte d'alignement des taux d'intérêt qui traduira la pérennité de la convergence acquise par l'État membre et celle de sa participation au mécanisme de change européen ; les taux d'intérêt à long terme (l'indicateur retenu est une moyenne des douze mois précédents) ne doivent pas excéder de plus de 2 % celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

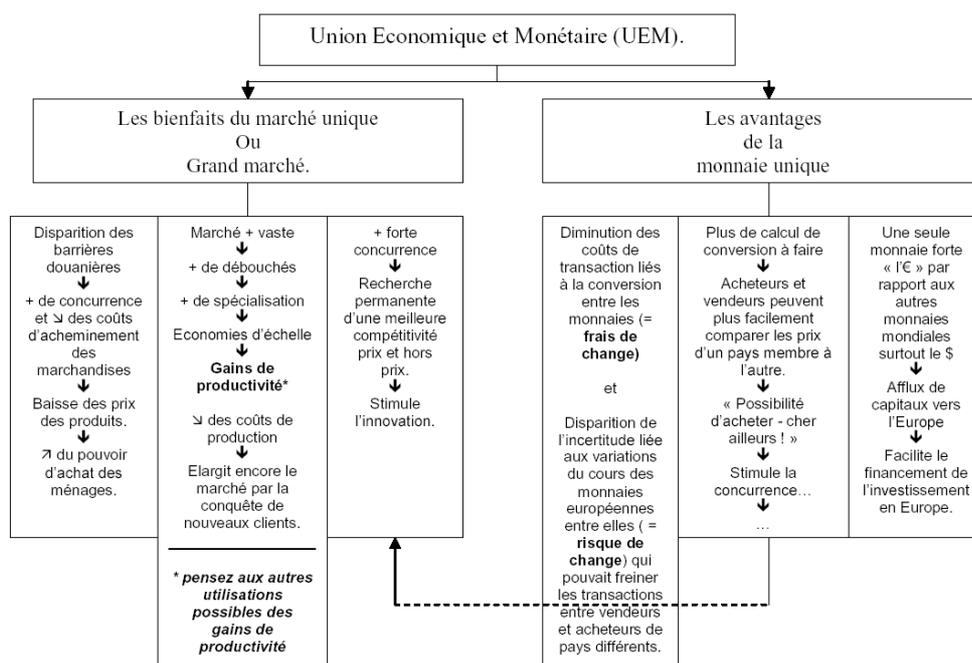
La politique monétaire est l'un des outils essentiels de la politique conjoncturelle, on l'a dit plus haut. Avec l'euro, c'est la Banque Centrale Européenne (B.C.E.) qui dirige la politique monétaire pour tous les pays de la zone euro depuis le 1er janvier 1999. Les banques centrales, la Banque de France par exemple, ne sont plus que des relais de la B.C.E. dans les pays et ces relais ne font qu'appliquer les mesures décidées par la B.C.E.. Autrement dit, ce ne sont plus les Etats qui peuvent se préoccuper des taux d'intérêt, par exemple. Ils ont été, ou plutôt se sont, dépossédés de leurs prérogatives en matière monétaire. Cela signifie qu'aujourd'hui, la France, par exemple, si elle voulait relancer la consommation en baissant les taux d'intérêt pour encourager la vente à crédit, ne pourrait pas le faire, sauf si la B.C.E. était d'accord et le faisait pour tous les pays de la zone euro. On voit donc bien ici que les pays ont une bien moins grande autonomie dans leur politique conjoncturelle qu'avant l'intégration dans l'Union européenne. Mais cette contrainte s'accompagne d'avantages économiques sans doute non négligeables. Cet abandon de souveraineté nationale, très important, doit donc bien avoir des raisons puissantes. Quels sont les avantages attendus de la monnaie unique? On peut en présenter plusieurs :

- Tous les acteurs vont réaliser des économies sur les coûts de transaction. **Les coûts de transaction** sont ceux qu'il faut supporter quand on est amené, du fait de l'échange, à changer des monnaies entre elles: les intermédiaires financiers qui réalisent ces opérations de change se font normalement payer; à partir du moment où il n'y a plus qu'une monnaie, il n'y a plus de change pour toutes les opérations entre pays de la zone euro, et donc plus de commission de change. L'autre avantage, c'est aussi qu'il n'y a plus d'incertitude, toujours pour les échanges entre pays de la zone euro, sur le prix relatif des monnaies entre elles, puisqu'il n'y a plus qu'une seule monnaie. Avant, comme les taux de change pouvaient fluctuer, les acteurs économiques qui signaient des contrats avec paiement différé couraient toujours un risque de change. Ce risque est supprimé, évidemment, entre pays de la zone euro.

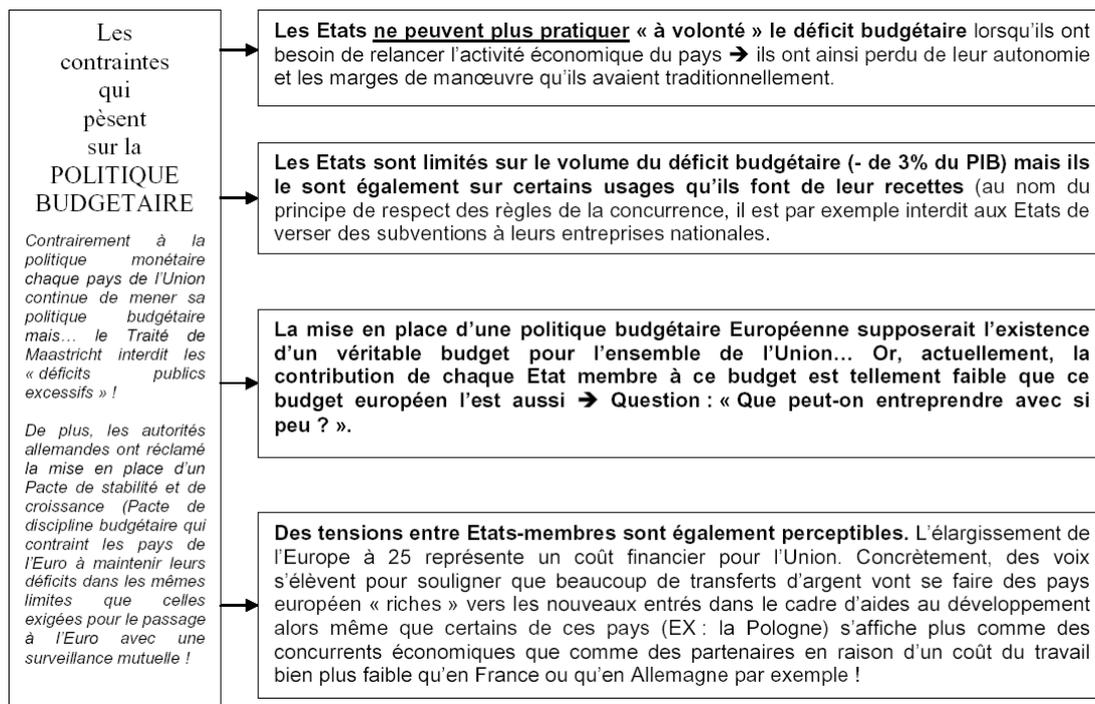
- **La transparence augmente sur les marchés** : il n'y aura plus de problèmes pour comparer les prix en France et en Italie par exemple, puisqu'ils seront libellés tous en euros. Cela facilite donc la réalisation d'une réelle concurrence entre les entreprises des pays membres de la zone euro. Or, on sait que la concurrence exerce une pression à la baisse sur les prix, dans la mesure où elle incite les entreprises à ne pas réaliser de super-profits comme elles peuvent le faire quand il n'y a pas de réelle concurrence. Cela empêche aussi certaines pratiques des entreprises, qui consistent à fragmenter leur marché: ainsi, Renault, comme toutes les entreprises automobiles, ne vend pas au même prix ses voitures dans toute l'Europe, le prix est par exemple plus faible en Belgique, où la concurrence est forte parce qu'il n'y a pas de producteur automobile national, qu'en France pour la même voiture. On peut donc penser que les différences de prix se verront davantage quand ils seront tous libellés en euros et que les consommateurs se débrouilleront pour acheter là où c'est le moins cher. Cela entraînera probablement un alignement progressif des prix dans toute l'Europe. Si les prix baissent, on est ramené à un raisonnement que l'on a déjà rencontré souvent: le pouvoir d'achat augmente, donc la demande augmente. Pour la satisfaire, il faut produire davantage. Pour cela, les firmes peuvent augmenter la productivité et/ou embaucher et/ou importer. Les résultats sur la croissance intérieure ne sont pas les mêmes, mais globalement ils sont favorables à la croissance économique des pays de la zone euro.

- **L'euro** est la monnaie d'un ensemble économique intégré qui pèse un poids comparable à celui des Etats-Unis. Vis-à-vis des tiers, l'euro est plus crédible que n'importe laquelle des monnaies nationales qui se sont réunies dans l'euro. Cela signifie que l'euro sera une monnaie plus demandée, plus recherchée, par exemple pour constituer des réserves. Résultat: les européens trouveront plus facilement des capitaux sur les marchés internationaux, et ils les trouveront à un taux d'intérêt plus faible (quand on fait confiance à un emprunteur, on lui fait payer son emprunt moins cher). Pour les entreprises européennes, c'est évidemment intéressant dans la mesure où elles réaliseront **des économies sur le coût du capital**, par exemple pour financer leurs investissements.

Au total, on voit bien que **la perte d'autonomie s'accompagne d'opportunités non négligeables en faveur de la croissance économique**.



2.3) Des politiques budgétaires sous contrainte



On peut soutenir l'idée qu'au-delà des contraintes générées par l'intégration européenne, se sont créés des espaces de liberté pour les politiques nationales. Voyons les arguments que l'on peut donner à l'appui de cette thèse.

- L'allègement de la contrainte extérieure aux frontières de l'Union européenne: les pays européens ne sont plus contraints d'équilibrer leurs échanges entre eux car une seule monnaie sert aux échanges. Il n'y a réellement plus de frontières économiques: ainsi, avec les euros qu'une entreprise française gagne en vendant des produits à l'Italie, elle pourra payer ses achats de machines allemandes sans faire aucune opération de change. Quand les échanges avec l'étranger représentent plus de 25% du PIB (cas de la France ou de l'Allemagne avant 1999), la contrainte extérieure pèse très lourd et oblige le pays à être très vigilant sur l'équilibre de ses échanges extérieurs: en cas de déficit il faudra emprunter pour se procurer les devises nécessaires au règlement des importations. L'intégration dans l'UE supprime cette contrainte entre les pays de la zone euro. La contrainte extérieure existe encore dans les échanges avec le reste du monde, mais ceux-ci pèsent moins lourd que les échanges entre pays membres, les Etats européens sont donc globalement moins tributaires de l'équilibre de leur balance des paiements. Ils seront donc en principe beaucoup plus libres pour mener la politique économique qu'ils souhaitent.

- La zone euro, par les avantages qu'elles présentent au niveau des coûts, des performances économiques, doit devenir une zone d'attractivité pour les capitaux internationaux (réputation). Cela aura pour effet de contribuer à la baisse des taux d'intérêt, ce qui devrait stimuler l'activité et là encore faciliter la mise en oeuvre de politiques budgétaires ambitieuses, rendues possibles par la présence de capitaux bon marché.

- Enfin, même si les politiques budgétaires devront continuer à respecter les critères de Maastricht du fait du Pacte de stabilité, il n'en reste pas moins une réelle autonomie dans la politique budgétaire: le déficit devra être limité mais le choix des dépenses restent du ressort des Etats nationaux. Ainsi, un pays peut décider de continuer à financer l'essentiel des dépenses d'éducation alors qu'un autre peut décider de privatiser ce service public. Il peut donc y avoir des politiques très différentes d'un Etat à un autre. De la même façon, au moins pour l'instant, les systèmes fiscaux restent encore très différents d'un pays à un autre.

Conclusion

On vient de le voir, les politiques budgétaires, même si elles sont davantage contraintes, gardent des marges de liberté.

un exemple dans le domaine de la politique fiscale (qui concerne donc, comme son nom l'indique, les impôts). Si l'imposition des bénéfices reste très différente d'Etat à Etat, les entreprises vont intégrer ces différences dans leur calcul d'optimisation de leurs résultats; elles vont donc chercher à profiter des impositions les plus avantageuses pour elles. Pour cela, elles vont peut-être être amenées à délocaliser leur production, ou une partie de leur production, dans les pays européens où l'imposition des bénéfices est la plus faible, l'Irlande par exemple. Les conséquences sur l'emploi seraient donc très négatives pour le pays perdant des unités de

production et on peut penser que, contraint et forcé, le pays va réduire le taux de son impôt sur les bénéfices de manière à le rapprocher de celui des pays où les bénéfices sont le moins imposés. Cela aura des conséquences indirectes sur l'ensemble du budget puisque les recettes vont diminuer. On pourrait faire le même raisonnement à propos des taux de T.V.A.: l'harmonisation dans ce domaine s'est développée et la France a dû demander l'accord des autorités européennes pour modifier le taux de T.V.A. applicable dans la restauration traditionnelle. On retrouvera cette nécessité d'harmonisation quand on étudiera la question des politiques structurelles.

L'intégration dans l'Union européenne a donc des conséquences très importantes sur les politiques conjoncturelles des Etats membres. Celles-ci sont, bien davantage qu'avant, encadrées par une autorité supra-nationale. Cependant, il serait caricatural de dire que toute autonomie a disparu dans ce domaine. On peut même penser que de nouvelles marges de manœuvre apparaissent, même si, dans le domaine fiscal et budgétaire notamment, on peut penser que la marche vers la convergence va se poursuivre et que la question d'une politique budgétaire européenne risque bien de se poser dans un avenir proche. Sur le plan politique, cette question n'est pas encore à l'ordre du jour, comme on l'a vu plus haut.

3) Les débats portants sur les politiques structurelles

3.1) Kezako et enjeux

Il s'agit ici d'étudier comment les pouvoirs publics peuvent (ou non) stimuler la croissance économique en agissant sur les structures économiques et sociales. Il s'agit là d'une action à plus long terme que dans le paragraphe précédent, mais elle reste située dans le même cadre, c'est-à-dire une économie de plus en plus mondialisée et, pour les pays européens, intégrée, donc avec des contraintes nouvelles au fil des années.

Le processus de réglementation/déréglementation.

Depuis 1945, on a observé une forte croissance du domaine de la réglementation, ce qui s'explique par une certaine conception du rôle de l'Etat dans l'orientation de la croissance. Depuis le début des années 80, on est entré dans la plupart des pays dans **une phase de déréglementation** qui traduit une transformation de l'analyse que l'on fait du rôle de l'Etat dans la croissance. Mais, bien sûr (ce serait trop simple!), toute la conception ancienne n'a pas disparu d'un seul coup au début des années 80 et, aujourd'hui encore l'analyse du rôle de l'Etat dans la croissance reste l'objet de débats qui se poursuivent.

- L'Etat interventionniste

- Au service de quels objectifs? Si l'Etat développe son intervention par l'édition de règles nombreuses, c'est qu'il estime que le libre jeu du marché ne suffit pas pour réaliser une croissance équilibrée au bénéfice de tous. Des arguments économiques, sociaux et politiques sont entremêlés:

- Il existe des biens ou des services qui ne seraient pas produits si l'on attendait l'initiative privée, soit parce que les besoins ne sont pas solvables (instruction, par exemple), soit parce qu'aucun prix ne peut être exigé de l'usager du fait qu'on ne le connaît pas et qu'un usager supplémentaire n'occasionne aucun frais supplémentaire (exemple de l'éclairage d'une rue: qui faut-il faire payer, et un passant supplémentaire dans la rue éclairée change-t-il le coût de l'éclairage?), soit parce que l'investissement initial est tel qu'aucune entreprise ne peut raisonnablement le financer.

- Certains produits sont considérés comme "stratégiques", c'est-à-dire que l'Etat pense qu'on ne peut laisser leur production au secteur privé. C'est souvent le cas, par exemple, de l'énergie.

- Il se construit une sorte de consensus pendant les années qui suivent la guerre pour penser que la croissance doit être plus égalitaire, qu'il doit y avoir un partage des fruits de la croissance et que ce partage plus égalitaire doit être imposé aux entreprises, le libre jeu du marché tendant plutôt à aggraver les inégalités. Il faut donc développer la protection des salariés et la redistribution, ce qui impose un développement de la réglementation.

- Quelques exemples de réglementation:

- Le développement du droit du travail et de la protection des salariés.

- La construction du secteur public avec le développement des entreprises publiques et la création de monopoles publics (EDF, par exemple).

- Le développement du droit protégeant les consommateurs, de la réglementation concernant l'environnement.

- **Les résultats**: l'intervention de l'Etat gagne tous les aspects de la vie, la protection sociale se développe, une part grandissante des revenus des ménages sont des revenus de transfert, les consommations collectives s'accroissent, les inégalités diminuent (sans que toutefois la pauvreté ne disparaisse). Le secteur public qui, en France surtout, est le moyen pour l'Etat d'intervenir, occupe une place importante dans l'économie (sur le plan de la production comme sur le plan de l'emploi), la réglementation devient extrêmement complexe.

- La déréglementation des années 80

- Quelle analyse l'amène? On peut avancer plusieurs arguments:

- **Le manque d'efficacité**: d'une part, l'intervention de l'Etat n'empêche pas la crise d'approfondir les inégalités, d'autre part, la réglementation a un coût pour les pouvoirs publics (contrôle, etc) et pour les acteurs économiques (poids des cotisations sociales, coût des mesures de protection de l'environnement, par exemple) qui grève la compétitivité nationale dans la course mondiale, enfin la réglementation a des effets pervers (déresponsabilisation de certains acteurs économiques, marginalisation de certaines catégories de salariés ne rentrant pas dans les catégories aidées, par exemple).

- **La réglementation fausse le libre jeu du marché et débouche sur une allocation non optimale des ressources**: par exemple, l'institution d'un salaire minimum amène parfois le salaire à être supérieur au salaire qui équilibrerait le marché

du travail, ce qui expliquerait la persistance du chômage. On reconnaît ici les thèses soutenues par les libéraux pour qui seul le libre jeu du marché garantit le dynamisme de l'économie.

- Le développement de la réglementation peut aussi s'expliquer, pour certains, par la nécessité d'auto-justification du personnel politique et administratif. Celui-ci justifie son existence par la nécessité de la réglementation et, donc, il fait de la réglementation pour prouver qu'il est bien nécessaire.

Les mesures prises:

- Le transfert de compétences à des autorités indépendantes et la décentralisation marquent le recul de l'interventionnisme étatique. Par exemple, les Etats européens ont abandonné leurs prérogatives monétaires en rendant leur banque centrale indépendante du pouvoir politique puis en transférant les compétences de la banque centrale à la BCE (voir plus haut). La décentralisation s'est engagée en France surtout à partir de 1982. En remettant certains pouvoirs aux Régions ou aux Départements, l'Etat n'a pas simplement transféré des pouvoirs, la nature des décisions s'est transformée: on est passé d'une culture de l'Etat centralisateur à une culture de la négociation au niveau local, ce qui change évidemment la réglementation.

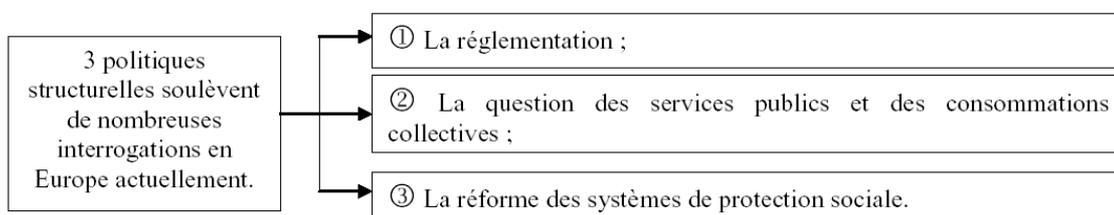
- La déréglementation proprement dite: le recul de la réglementation, à des degrés divers, marque tous les pays. Ainsi, en France, certaines protections instaurées par le droit du travail ont disparu (interdiction du travail des femmes la nuit, autorisation administrative de licenciement, définition de l'horaire légal du travail à la semaine, etc). De même, le contrôle des prix a complètement disparu, sauf sur certains produits très précis; les marchés financiers ont été complètement libérés de toute réglementation contraignante. Aux Etats-Unis, le transport aérien a été totalement dérégulé, c'est-à-dire que les règles qui protégeaient les grandes compagnies ont été supprimées. On peut trouver de nombreux autres exemples qui montrent l'ampleur de cette déréglementation.

- Le démantèlement des monopoles publics: l'interdiction de certaines activités au secteur privé est de plus en plus souvent supprimée. En Europe, sous la pression de l'Union européenne, les pays doivent ouvrir à la concurrence des secteurs jusque là abrités, comme les services postaux, le transport ferroviaire et aérien ou la production d'électricité. Cela se fait de manières diverses, mais entre autres par la privatisation de certaines entreprises publiques (France Télécom, par exemple).

Les effets de cette déréglementation:

- On observe d'abord, comme on s'y attendait, une concurrence accrue entre les producteurs sur des marchés désormais mondiaux. D'une concurrence accrue, on peut attendre un certain nombre de conséquences: baisse des prix, meilleurs services aux consommateurs-clients donc meilleure réponse aux besoins, dynamisme accru (pour résister à la concurrence) donc plus d'effort de recherche. On peut aussi espérer que l'intervention de l'Etat diminuant, celle-ci sera moins coûteuse, le déficit public sera réduit, les prélèvements obligatoires aussi, ce qui permettra de consacrer les ressources à la croissance économique.

- Cependant, des effets pervers sont apparus. Ainsi la déréglementation du transport aérien aux Etats-Unis, si elle a bien provoqué une forte baisse des tarifs et un accroissement des offres de dessertes, a, à terme, eu des effets négatifs: d'une part, la multiplication du trafic a généré des retards systématiques et un encombrement de l'espace aérien, d'autre part, les baisses de prix ont été telles du fait de la concurrence que les petites entreprises de transport aérien qui s'étaient créées du fait de la déréglementation n'ont pas réussi à faire des profits suffisants pour financer les investissements nécessaires à leur survie et même les dépenses de maintenance absolument indispensables. Résultat, le nombre des accidents et incidents aériens a augmenté et nombre de petites entreprises ont fait faillite et ont été rachetées par les plus grosses. Aujourd'hui, le transport aérien américain est plus concentré qu'il ne l'était avant la déréglementation et les prix sont remontés. On est donc en train de re-réglementer le transport aérien.



① La réglementation

Les notions	Type d'approche	Principe	Période où ce type de politique domine
REGLEMENTATION <i>Ensemble des obligations juridiques (normes européennes, lois, règlements administratifs) qui s'imposent aux acteurs économiques.</i>	Interventionniste	<i>L'Etat doit intervenir pour compenser les défaillances du marché et favoriser le progrès économique et social.</i>	<i>De 45 au début des 80's.</i>
DEREGLEMENTATION <i>Suppression des règles qui encadrent l'activité économique dans certains secteurs afin de favoriser la concurrence.</i>	Libérale	<i>L'intervention de l'Etat est néfaste car elle perturbe le rôle autorégulateur du marché.</i>	<i>Depuis les 80's.</i>

La réglementation au sein de l'Union européenne concerne plus principalement deux domaines.

Les aspects sanitaires (Ex : la sécurité alimentaire avec les labels et les normes d'étiquetage) ou encore **les normes européennes en ce qui concerne la sécurité des produits** (normes CE).

Le fonctionnement du marché qui doit respecter les règles de la concurrence :

- démantèlement des monopoles publics et transfert des activités au secteur privé ;
- limitation des subventions publiques aux entreprises ;
- contrôle des fusions/acquisitions d'entreprises afin d'éviter la formation de monopoles ;
- Sanction pour les abus de position dominante (EX : Microsoft qui imposait le lecteur MultiMedia Windows Media Player avec son logiciel Windows).

POURQUOI DEREGLEMENTER ?

(EX : décentralisation, suppression de l'interdiction du travail de nuit des femmes, démantèlement des monopoles publics dans le domaine de la distribution d'électricité ou des télécommunications → Fin du monopole d'EDF ou de France télécom par exemple....

→ **Intervention de l'Etat trop coûteuse et pénalisante pour l'activité économique** (pour financer ses actions l'Etat ponctionne l'économie sous la forme de taxes et de prélèvements obligatoires qui réduisent les ressources des agents économiques) → ...

→ **désresponsabilisations des acteurs** (EX : la protection sociale qui peut avoir un effet désincitatif sur les individus) **ou inefficacité des actions** (Ex : marginalisation de certains individus qui ne peuvent profiter des dispositifs d'aide mis en place par l'Etat car leurs caractéristiques font qu'ils ne « rentrent » pas dans les catégories « aidées »).

→ **l'action de l'Etat pour pallier aux dysfonctionnements du marché n'assure pas l'utilisation optimale des ressources** (EX : pour les libéraux, le SMIC perturberait l'établissement de l'équilibre sur le marché du travail).

Des conséquences positives...

- **une concurrence accrue** qui entraîne une tendance à la baisse des prix, permet au client de bénéficier parfois d'un meilleur service et stimule la recherche et l'innovation.
- **une moindre intervention de l'Etat** → ↓ du déficit public → ↓ des PO → laisse plus de ressources aux agents économiques → éventuellement + de consommation pour les ménages et + d'investissement pour les entreprises.

QUELQUES CONSEQUENCES DE LA DEREGLEMENTATION

...

Des conséquences négatives...

- **concurrence qui peut générer des effets pervers** (EX : la déréglementation dans le domaine des transports aériens conduit aujourd'hui à une saturation du trafic ou encore, la baisse des prix liée à l'intensification de la concurrence a entraîné la faillite de petites entreprises que la déréglementation elle-même avait permis d'entrer sur le marché, ...).

- La « **guerre des prix** » peut aussi pousser à réduire au maximum tous les coûts au détriment des services proposés, de l'entretien des matériels et de la sécurité des usagers (EX : les transports aériens ou encore les chemins de fer britannique qui sont à l'heure actuelle dans un état de délabrement inquiétant).

CONSEQUENCE : il faut parfois **RE-REGLEMENTER** – Exemple : la mise en place d'une liste noire des compagnies aériennes à risque qui sont interdites de survol et d'atterrissage dans certains pays européens !

3.2) La tension entre politique de la concurrence et services publics, réglementations européennes, SP et SU (+QSTP bac national juin 2006)

1. Les services publics

a - Parmi les activités suivantes, indiquez celles qui, selon la tradition française, sont considérées comme des services publics :

	oui	non
Coupe de cheveux		
Cours de philosophie à la Sorbonne		
Consultation médicale chez un médecin en ville		
Soin hospitalier		
Déplacement en taxi		
Timbre-poste		
Délivrance d'un acte de naissance		
Raccordement au réseau de distribution d'eau		
Installation ligne téléphonique		
Transport scolaire		
Éclairage des rues		
Aménagement d'un rond-point		

b - Classez les exemples ci-dessus de services publics en fonction du type d'organisation productive qui les produit :

Service public produit par	Une administration
	Une entreprise publique
	Une entreprise privée

c - Complétez le texte suivant :

Les consommations collectives désignent l'usage des services fournis par les : l'État, les collectivités locales et les administrations sociales. Ces services sont essentiellement financés par les
..... Certaines consommations collectives représentent véritablement une consommation collective car le service fourni est indivisible comme, par exemple, D'autres sont individualisables comme et peuvent être produits par les administrations et par des entreprises privées.

d - Définissez « service public ».

.....

2. L'ouverture à la concurrence des services publics

La mise en place du marché unique impose l'application stricte des règles de concurrence à tous les acteurs économiques, y compris les services publics. L'ouverture à la concurrence des monopoles de services publics peut se faire par la privatisation pure et simple du monopole ou par l'ouverture du capital du monopole aux capitaux privés (privatisation partielle). Pour certains services publics, on distingue la gestion du réseau de son exploitation ; par exemple les installations d'infrastructures de transports ferroviaires demeurent un monopole mais l'utilisation des lignes de chemin de fer peut être exploitée par plusieurs opérateurs privés.

Face à la remise en cause des services publics, des contestations se sont fait entendre, notamment en France (conflits de 1995), ce qui a conduit la Commission européenne à définir la notion de service universel. Un service universel est un service minimum bien défini et d'une qualité donnée proposé à tous les utilisateurs à un prix abordable. Ces services universels étant mis à disposition à bas prix, ces activités ne sont pas rentables. Il est donc nécessaire que tous les opérateurs en supportent la charge, soit directement, soit en versant une redevance à l'entreprise qui assure le service universel. Par exemple, France Télécom est l'opérateur chargé du service universel : l'entreprise met à disposition les lignes téléphoniques, le service des renseignements, l'annuaire des abonnés, les appels d'urgence à un tarif relativement bas, cette charge est répartie entre tous les opérateurs de télécommunications au prorata de leur trafic.

Bréal, 2003.

a - Montrez que la remise en cause des services publics repose sur la croyance aux vertus de l'économie de marché :

.....
.....
.....

b - Comment peut se réaliser l'ouverture à la concurrence ?

-
-

.....
.....

c - Définissez la notion de service universel

.....
.....

d - Pourquoi la Commission européenne a-t-elle créé la notion de service universel ?

.....
.....
.....

e - En quoi la mise en œuvre du service universel conduit dans certains cas à la mise en cause du service public ?

.....
.....
.....

② La question des services publics et des consommations collectives dans le cadre européen ;

Qu'est-ce qu'un service public ?

Les entreprises publiques et les administrations publiques (= les différents Ministères, les collectivités locales, les administrations de la sécurité sociale) prennent en charge la production de services qui ne pourraient l'être par des agents économiques privés par manque de rentabilité, mais qui sont jugés essentiels au bien être de la collectivité (EX : fourniture d'électricité à des tarifs abordables, sécurité des biens et des personnes, Défense du territoire, Santé, Education, ...)

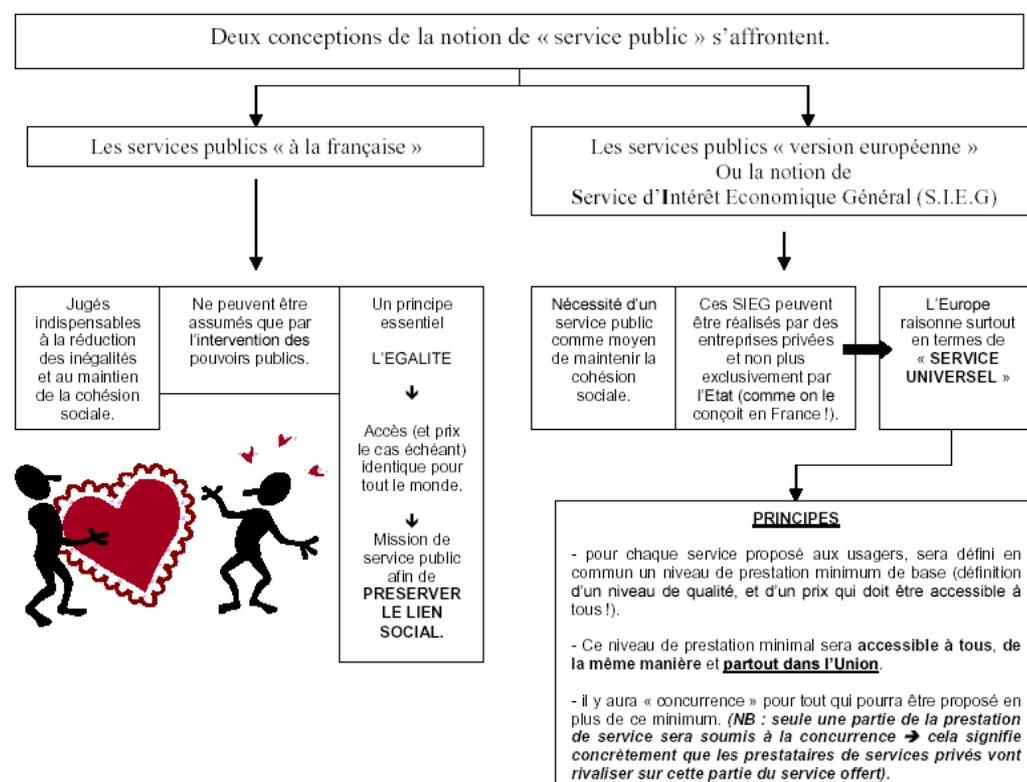
Les administrations publiques ont aussi pour fonction d'atténuer les inégalités économiques et sociales en permettant à tous, quel que soit le niveau de ressource des personnes, leur milieu social d'origine, leur lieu de résidence en France... d'accéder à l'ensemble des services considérés comme essentiels. On dit qu'elles remplissent une mission de « **SERVICE PUBLIC** ».

SERVICE PUBLIC ≠ SECTEUR PUBLIC (= ensemble des administrations et des entreprises publiques).

Qu'est-ce que les consommations collectives ?

C'est l'ensemble des services produits par les administrations publiques afin de satisfaire les besoins de toute une collectivité (= un ensemble important) d'individus (EX : routes, éclairage public, santé, justice, sécurité, Ecole, etc.).

Ces consommations collectives sont financées par la collectivité grâce aux prélèvements obligatoires.



Bilan sur la réglementation et la question des services publics en Europe.

Il est indéniable que depuis le début des années 1980, la libéralisation en Europe est de mise. Elle s'est imposée aux nombreuses facettes de la vie économique sans épargner les services publics qui désormais doivent répondre de plus en plus aux règles du marché avec des conséquences déjà visibles qu'il ne faut pas négliger (EX : fermeture de lignes et de dessertes par la SNCF pour cause de non rentabilité, fermeture en milieu rural de bureaux de Poste parce que trop coûteux à maintenir au regard de leur fréquentation par la population, etc.)

A côté de cette libéralisation, on perçoit la nécessité de mettre en place de nouvelles réglementations (= la définition de nouvelles règles du jeu qui vont permettre de préciser le rôle et cadrer les conduites des agents économiques - Etat et des entreprises privées - qui interviennent dans le secteur concerné) et de nouvelles institutions chargées de les mettre en œuvre (EX : l'ART - Autorité de Régulation des Télécommunications, le CRE - Comité de Régulation de l'Electricité ou encore le CSA - Conseil Supérieur de l'Audiovisuel).

3.3) Protection sociale et compétitivité (TD Mme Jonquet)

③ La réforme des systèmes de protection sociale.

NB : cette réflexion s'inscrit dans la marche vers l'Europe sociale qui renvoie à :

→ L'harmonisation des systèmes de protection sociale ;

Et

→ L'harmonisation des législations du travail entre les pays membres.

